



SUD éducation est ce que nous en faisons

De Robien en Guyane :

A KON TAKI, MA A NO DU NO WAN SANI

Trad. : il vient, il parle, mais il ne fait rien

Création minimum de postes d'enseignants, distribution de clés USB, non reconnaissances de mouvements sociaux, absence totale de dialogue, la visite du ministre de l'Éducation nationale laisse une vague impression de « foutage de gueule ».

Lors de son déplacement en Guyane et plus particulièrement lors de la journée anniversaire des 10 ans de l'Académie le vendredi 16 mars 2007, Gilles de Robien a fait preuve d'une méconnaissance flagrante des réalités du pays et d'un mépris affiché pour toute forme de remise en cause de sa politique. Minimisant les problèmes que rencontre l'académie et occultant certains faits, le ministre s'est contenté d'enchaîner les lieux communs sur le pays. Par exemple, à propos des milliers d'enfants non scolarisés, il s'est félicité du travail de « l'observatoire » qui est passé de 3300 enfants recensés sans école à un peu moins de 3000 en 18 mois. A Sud éducation Guyane, il nous parait indécent de se réjouir de la scolarisation supplémentaire d'à peine 400 enfants alors qu'il en reste encore tant sur le carreau. Le ministre n'a pas su apprécier à sa juste valeur l'étendue du problème et ce ne sont pas les 3 petits millions d'euros supplémentaires apportés dans sa besace de campagne qui permettront de rétablir la donne.

..et de nombreuses langues en Guyane comme le bu... le buchi... euh le "buchinangue" que l'on parle par exemple à Papa... Papaï... Papaïchton. Quand je serais venu 40 fois en Guyane je ne ferais plus ces erreurs....

Jean-Mi, tu aurais pu me faire un texte plus simple et m'apprendre à dire ces mots avec la méthode syllabique !!!



Internet et interné

Ensuite, le ministre a beau jeu de faire l'apologie de l'Internet qui, selon lui est une priorité pour désenclaver les enseignants des communes isolées (il n'a jamais parlé des populations locales) en leur apportant de nombreuses ressources documentaires et la possibilité de communiquer. Quand on pense qu'ils n'ont pas tous un toit pour se loger et qu'il reste encore de graves problèmes de distribution d'eau et d'électricité dans nombre d'écoles on ne peut que déplorer le manque de réalisme des propositions ministérielles. Le paroxysme de la mascarade est atteint lors de la remise d'une clé USB à 2 stagiaires professeures des écoles. Comme ces clés contiennent l'essentiel des réformes du ministre dont son fameux socle commun des connaissances, elles doivent avoir une capacité de stockage limitée à 2 Kb autant dire qu'elle ne serviront à rien dans la carrière de nos braves profs.

Enfin, comment parler de cette journée anniversaire sans parler de l'absence totale de référence au mouvement social de la jeunesse qui lui a donné le jour. En effet, le ministre n'a fait aucune allusion à cette jeunesse désemparée par l'absence de considération de la classe politique mais néanmoins déterminée à se faire entendre. Rien d'étonnant de la part d'un membre d'un gouvernement qui n'a eu de cesse de criminaliser toutes formes de contestations sociales durant ces dernières années, que ce soient les jeunes durant la lutte contre le CPE, emprisonnés pour avoir foutu le feu à des poubelles, les pompiers matraqués par les CRS, les militants anti-nucléaire ou anti-OGM sans cesse harcelés judiciairement. C'est encore moins étonnant de la part d'un ministre qui a fait interné en hôpital psychiatrique Roland Veuillet pour avoir refusé de se soumettre à la sanction injuste qui le frappe depuis 4 ans.

Nous affirmons que la venue du ministre n'a servi à rien et qu'il fallait de toute façon ne rien en attendre. La création du rectorat il y a 10 ans en est un très bon exemple, rien n'est jamais tombé tout cuit des ministères et tout est possible pour qui se donne les moyens de lutter. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de construire un front de lutte unitaire pour développer tous ensemble un service public d'éducation de qualité.

Ce n'est plus un scoop pour personne : l'Éducation Nationale rogne de plus en plus sur les budgets. Ce qui devient intolérable au quotidien, c'est de voir comment on demande aux enseignants de faire plus avec moins et combien on se soucie peu d'assurer les meilleures conditions d'apprentissage à nos élèves. Les exemples sont légion, tant dans le 1^{er} degré que dans le second degré. Je m'attacherai ici à citer deux exemples qui concernent le collège.

Adieu les COP, vive les super PP !

En matière d'orientation après la 3^{ème}, il est de plus en plus clair que l'on amène doucement mais sûrement les profs à faire le boulot des COP (Conseillers d'Orientation Psychologues).

Pour rappel, la mission première du professeur principal de troisième est de sensibiliser les élèves à l'orientation et de les aider à construire un projet personnel cohérent. Cette tâche, rémunérée par des ISOE (Indemnités de Suivi et d'Orientation des Élèves) perçues trois fois par an, exige que l'enseignant soit lui-même le plus au fait possible des formations post-troisième et requiert donc une auto-formation importante : lecture assidue des brochures ONISEP, des réglementations concernant les affectations, visite d'établissements, prise de contact avec les équipes pédagogiques de lycée... Parallèlement, il doit aménager au fil de l'année des temps avec sa classe (hors de ses heures de service dans la majorité des cas) afin d'amener chaque élève à explorer les différentes possibilités qui s'offrent à lui en fin de 3^{ème} et à faire le meilleur choix. Autant dire que s'il veut mener sa mission à bien, le PP doit y consacrer un temps certain.

Mais une telle mission ne peut s'accomplir efficacement qu'en étroite collaboration avec le/la COP qui demeure l'interlocuteur privilégié des jeunes et des familles de par sa formation très spécialisée. Aussi soucieux de bien faire que soit un PP, il ne sera jamais aussi compétent qu'un professionnel et ne peut prétendre se substituer à celui-ci.

Or, les permanences des COP dans les collèges se réduisent chaque année un peu plus, jusqu'à atteindre des proportions purement symboliques. Dans des collèges comme Sinnamary et Iracoubo, la COP attitrée n'est présente qu'un après-midi tous les quinze jours... quand elle n'est pas sollicitée ailleurs. Dans d'autres établissements plus isolés, les COP sont carrément absents, faute d'être rémunérés de leurs frais de déplacement. Comment, dans ces conditions, faire de l'orientation un vrai choix, libre et égalitaire, comme le prône pompeusement le projet académique ?

Avec si peu de permanence des COP au sein des établissements, le gros du travail d'information et de conseil en matière d'orientation revient donc inéluctablement aux PP.

S'il n'était pas encore assez évident que l'on tend à demander aux PP de remplacer peu à peu les COP (sans qu'il ne soit question d'augmenter les ISOE bien sûr), voici une nouveauté fraîchement issue de notre ministère qui vient ôter toute illusion : une récente circulaire (06-213 du 14 décembre 2006) demande en effet aux PP de 3^{ème} de mettre en place des entretiens individuels d'orientation pour chaque élève. Imaginez la charge de travail pour un PP d'une classe de 25 élèves : à raison de 20 mn d'entretien par élève, cela représente plus de 8 heures de présence à caser en dehors de ses heures de service, notamment le soir après les cours si l'on veut, comme le préconise la circulaire, y associer les parents.

Mais officiellement, bien sûr, il ne s'agit nullement de remplacer les COP, puisqu'il est stipulé noir sur blanc que cet entretien doit être conduit par le professeur principal « en associant le cas échéant le conseiller d'orientation-psychologue ». C'est sûr que vu les disponibilités des COP, le cas ne risque pas souvent de nous échoir... !

Bref, personne n'est dupe sur la finalité de cette mesure et l'hypocrisie de la manœuvre.



Assistantes sociales, infirmières scolaires : des besoins énormes !

D'autres acteurs dont le rôle est prépondérant dans la bonne marche des établissements et le bien-être (donc, en grande partie, la réussite) de nos élèves sont totalement négligés. C'est le cas des assistantes sociales et des infirmier(e)s scolaires dont les permanences se réduisent comme peau

de chagrin d'année en année, alors que les besoins ne cessent de se manifester. En effet, détresse sociale, grossesses précoces, suicides, conduites à risque... sont régulièrement observés chez un certain nombre d'élèves, sans qu'une vraie prévention, qui commence par une présence régulière de professionnels compétents, ne soit mise en place.

Pour ne prendre qu'un triste exemple, citons le récent suicide à Iracoubo d'un jeune élève du collège. Loin de moi l'idée de prétendre expliquer un tel acte. Toutefois, en tant qu'enseignante dans ce collège, je ne peux qu'être interpellée par la répétition tragique des faits (il s'agit du deuxième suicide en deux ans et demi) et choquée par le manque de réaction de la part du Rectorat. En effet, passées les premières mesures d'urgence (cellules de soutien psychologique assurées durant deux jours par l'infirmière et l'assistante sociale scolaires ainsi qu'une psychologue normalement chargée du primaire à Sinnamary), rien n'a été mis en place pour assurer au quotidien une prévention efficace. Quand on sait que l'assistante sociale scolaire n'est présente que deux jours par mois (la COP et l'infirmière scolaire guère plus) on ne peut s'étonner que de tels drames se produisent. Vers qui peut se tourner l'adolescent en souffrance si ces professionnels de l'écoute ne sont presque jamais là ? A Iracoubo, comme dans d'autres établissements touchés par ce genre de drame, il est impératif qu'infirmière, COP et assistante sociale scolaires puissent assurer des permanences régulières et conséquentes. Or, on sait que ces dernières années, la politique de l'Éducation Nationale va totalement à cette rencontre : décentralisation, réduction des postes... tout cela témoigne d'un souci d'économie qui néglige de prendre en compte des paramètres essentiels à la réussite des élèves.

Que l'Éducation nationale cesse de mener un double discours et ose affirmer haut et fort ce qu'elle trame insidieusement depuis déjà quelques années : la dégradation généralisée des conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves, à coup de restrictions budgétaires et de vues à court terme. N'est-ce pas là en effet le meilleur moyen de justifier le développement de l'enseignement privé, marché juteux par excellence ?

Pourcentages de réussite, taux de remplissage des classes, productivité horaire de l'enseignant... Les valeurs de rentabilité économique, déjà présentes depuis longtemps dans l'éducation nationale, deviennent aujourd'hui une obsession pour nos directions.

« Je passe un contrat avec vous. Vous me faites 80% de réussite au bac cette année. Vous ne voulez tout de même pas finir manœuvre !! ». Voici un exemple parmi d'autres de propos de la direction de mon lycée lors de conseils de classes de Terminales en cette année 2006-2007.

Le critère de réussite au bac est depuis longtemps considéré comme le facteur principal pour « évaluer » un lycée et comparer les établissements entre eux. Ce type d'évaluation est fortement critiquable car il ne tient aucunement compte de critères humains et sociaux (différence de public entre établissements, contexte social guyanais difficilement comparable à celui de la métropole...).

Hors, depuis Janvier 2006 et la mise en place de la LOLF, nouvelle loi d'orientation des finances publiques, elle-même découlant de l'AGCS (Accords Généraux sur la Commercialisation des Services) au niveau mondial, la répartition de l'argent public est passée d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Ainsi, le pourcentage de réussite au bac, le taux de remplissage des filières ou le nombre d'élèves par professeur deviennent officiellement un critère de jugement de la qualité d'un établissement. Il semble que cette nouvelle donne ait tourné la tête de nos directions, qui, obsédées par l'obligation de « faire des économies », gèrent de plus en plus leurs établissements comme des entreprises.

Dans mon lycée, cette évolution amène à des situations complètement aberrantes. Les classes sont remplies au maximum et pour combler les dernières places vacantes, des élèves sont placés dans des filières qu'ils n'ont pas demandé et ce malgré les avis plutôt réservés du corps enseignant. L'enseignant se retrouve avec la pression de devoir « faire du pourcentage » tout en

gérant des classes surchargées, avec une partie des élèves un peu perdue et peu motivée par un contenu d'enseignement qu'elle n'a pas choisie.

L'élève et l'enseignant, qui sont quand même les deux personnes centrales du système éducatif actuel, se retrouvent à subir une situation sur laquelle ils ont de moins en moins d'influence. Nos directions, quant à elles, peuvent aller fièrement se pavaner devant la hiérarchie et se vanter de faire des économies en préservant les taux de réussite des élèves.

Cette logique de résultat ne peut que nous conduire à la déchéance du système éducatif. Elle accentue la distance entre direction et corps enseignant. Elle est le symbole d'une vision dans laquelle le rôle de l'éducation nationale ne se résume plus qu'à former de « bons petits soldats » au service de nos entreprises.

Education ou formation ? Rentabilité ou moyens ? École publique ou privée ? Il est grand temps de répondre sérieusement et intelligemment à ces questions. Malheureusement, que ce soit au niveau local (Rectorat, Collectivités...) ou national (Où est l'éducation dans la campagne présidentielle ?) la tendance n'est pas au revirement mais plutôt au confortement de la logique actuelle.



Il y a le prêt à porter, le prêt à emporter, le prêt à l'emploi mais surtout, et de plus en plus, c'est le « prêt à penser » qui s'impose dans les nombreux débats sans idée que les médias nous servent du matin au soir.

Plus que cela encore, c'est l'école du « prêt à penser » qui nous envahit de sa gangue embourgeoisée, de son conformisme inéluctable.

Alors, chacun y va de son couplet, à celui qui incarnera les traditions et valeurs fondamentales de la République, de la gauche, celui qui sera l'héritier, celui que sera la nouveauté, celui qui sera le rassembleur...

C'est d'autant plus affligeant que le peuple entier s'en fout royalement et que, malheureu-

samment, nous n'échappons évidemment pas à ce fléau de pré-supposés entretenus.

En effet, devons-nous vraiment choisir, comme les politiques et leurs grands amis médias voudraient nous le faire croire, entre société policière et insécurité, entre retraites par capitalisation et délocalisations sauvages, entre nucléaire et réchauffement climatique entre privatisations et déficit budgétaire, entre notre ignorance et leur science...

C'est pour cela que Sud Education Guyane refuse l'école du « prêt à penser » et invite tout ceux qui le souhaite à se mêler de ce qui ne nous regarderait apparemment pas : NOTRE AVENIR !

Mémoire courte

Lors du colloque « Rectorat de la Guyane, 10 ans déjà », mis à part Désert, le président du conseil général qui a fait une toute petite allusion à la fin de son discours à « la détermination de la jeunesse sans laquelle nous ne serions pas là aujourd'hui » personne n'a évoqué le mouvement de lutte de la jeunesse d'octobre et novembre 1996.

Linguistique

Lors de la même journée de commémoration, on a beaucoup parlé des spécificités de la Guyane, notamment en énumérant les différentes langues du pays. Mais comme à leur habitude, aucun intervenant n'a parlé de la « langue de bois » bien qu'elle reste la langue véhiculaire majoritaire de ce genre de colloque.

Déception

L'académie de la Guyane se confie à notre journal : « Personne n'a dit de mal du ministre alors que c'est pourtant mes 10 ans. »

Florilège du CA de Melkior :

- La DGH n'est pas discutée en Commission Permanente avant d'arriver au CA. C'est vrai, quoi : 1600 élèves, en professionnel, en technologique et en général, 160 profs et CPE et AS, tout plein d'agents, c'est tellement évident à gérer en 10 minutes en CA...

- Suite à une contre-expertise sur la construction prévue par la Région des salles supplémentaires nécessaires à Melkior-Garré par un ingénieur en métropole, ingénieur sollicité par un prof pour une étude parallèle à celle qu'avait lancée la Région, voici le résultat : 200 000 euros la salle de classe banalisée, ce n'est pas un peu cher????? 40 000€ un bloc de quatre toilettes, ce n'est pas un peu... plus haut que son...???? Mais c'est bizarre, la Région est fâchée ! M. Néron aurait même lancé en CA devant tout le monde que M. Karam n'allait tout de même pas venir nous rendre des comptes! C'est vrai quoi, ce n'est pas un élu !! Il n'est pas un serviteur de la République ! Voyons !!

- Les bungalows qui coûtent si cher à la location sont prévus pour rester jusqu'à ...2009...2011... ou plutôt jusqu'à ce que l'expertise des murs du côté Garré ait enfin révélé qu'ils sont aussi à remplacer... après le toit bien sûr. Mais sinon les caves sont encore solides !!! Quoique...

Le Conseil Supérieur de l'Éducation, en séance du 25 janvier 2007, propose un projet de décret relatif à l'expérimentation des établissements d'enseignement primaire. Avec ce projet, le ministère de l'Éducation nationale accélère la mise en place d'une expérimentation sur 5 ans des Établissements Publics d'Enseignement Primaire et définit le statut des futurs « super directeurs ».

Un pouvoir accru de la collectivité territoriale

Si on se réfère à la note de présentation, il s'agit d'améliorer « l'offre éducative » et « la gestion mutualisée des moyens » en développant des regroupements administratifs d'écoles (maternelles et élémentaires). Cette nouvelle entité sera gérée par un conseil d'administration, présidé par un représentant d'une collectivité territoriale. C'est la suite logique de la loi de décentralisation (article 86 de la loi du 13 août 2004). Et cette logique est celle d'un désengagement toujours plus grand de l'État. Elle fait passer les écoles concernées sous le contrôle des élus locaux et porte atteinte, de fait, à l'indépendance de l'Éducation Nationale vis-à-vis des pouvoirs locaux.

La composition même du CA est assez parlante (à comparer à l'actuel conseil d'école) :

- 50 % de représentants des communes ou intercommunalités.
- 30 à 40 % de représentants des directeurs d'écoles et enseignants.
- 10 à 20 % de représentants des parents.
- voix consultative pour le directeur EPEP et les IEN.

Les parents et les enseignants y sont minoritaires ! Le président a voix prépondérante en cas d'égalité : les collectivités territoriales sont majoritaires de fait.

Les principes du Conseil d'école où parents et enseignants étaient majoritaires sont reniés !

Les prérogatives du CA sont considérables :

Adoption du projet d'établissement, du règlement, recrutement des personnels (aujourd'hui les précaires et demain ?), décisions concernant les conventions, le budget, les contrats, les marchés, avis sur la structure pédagogique de l'EPEP...

Cela ouvre la porte à un recrutement et un mouvement des personnels édu-

catifs sur la base de dossiers ou d'entretiens.

La précarisation de nos postes est en cours !

Le directeur d'EPEP : le pouvoir du « super directeur »

Le Directeur d'EPEP sera recruté sur des postes à profil pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

Le Directeur d'école devient un intermédiaire hiérarchique supplémentaire relayant les consignes de l'Éducation nationale et des Collectivités territoriales.

Ceci est à replacer dans le contexte de remise en cause des secteurs scolaires

et donc de la mixité sociale dans les écoles.

Ces mesures concourent à mettre les écoles publiques en concurrence.

C'est une nouvelle façon pour le pouvoir politique de privatiser et démanteler le Service public !!!

SUD Éducation ne peut être que contre ce projet qui s'inscrit dans une logique de décentralisation et qui ne répond en aucune manière aux besoins des écoles. Un autre choix d'expérimentation était possible : soutenir les expériences de gestion directe par le conseil des maîtres par exemple.



Nous rappelons ici nos revendications :

- Contre tout statut, même déguisé, de chef d'établissement dans les écoles.
- Contre toute mise en concurrence des écoles entre elles.
- Contre les EPEP.
- Pour des secteurs scolaires socialement mixtes.
- Pour les 3 heures de concertation hebdomadaires (24 H cours élèves + 3 H concertation).
- Pour la formation de tous les personnels au travail collectif.
- Pour l'augmentation des décharges attribuées aux écoles.
- Pour la création, dans les écoles, d'emplois administratifs tenus par des personnels titulaires et formés.
- Pour la création de postes d'Assistantes Sociales dans les écoles, et les moyens pour les personnels sanitaires et médicaux de travailler dans des conditions correctes. En particulier dans les écoles ZEP.

Tableau comparatif

	ECOLE	EPEP
<u>Décision de création</u>	- dans le cas où l'organisation du service public l'exige : préfet du département, sur proposition de l'IA et après avis du CDEN,	- représentants des communes ou des EPCI, après avis des conseils des écoles concernées et accord de l'autorité académique, qui doit en apprécier l'impact sur les finances publiques.
<u>Statut</u>	- pas de statut d'établissement.	fixe notamment : - son siège - la liste des écoles concernées - la composition et les modalités de désignation des membres du CA - la durée de l'expérimentation - l'étendue des compétences transférées par la ou les communes pour la gestion des écoles - les modalités de calcul de la contribution financière de chaque commune
<u>Conseil d'école</u>	- directeur d'école - maire + 1 conseiller municipal maîtres de l'école + remplaçants éventuels - 1 maître du RASED intervenant dans l'école - représentants des parents d'élèves (autant que de classes dans l'école) - DDEN L'IEN assiste de droit aux réunions. Président : le directeur d'école (fixe l'ordre du jour. <i>Attributions</i> - vote le règlement intérieur - donne tous avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école - adopte le projet d'école, sur proposition de l'équipe pédagogique - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires - est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture	<u>Conseil d'Administration</u> - 50% de représentants des communes - 30 à 40% de représentants des directeurs et des autres enseignants des écoles concernées - 10 à 20% de représentants de parents d'élèves Le directeur de l'EPEP et le ou les IEN assistent de droit aux réunions. Président : un représentant des communes (fixe l'ordre du jour, a voix prépondérante en cas d'égalité des voix). <i>Attributions</i> - adopte le règlement intérieur - adopte le projet d'établissement - donne son accord sur la passation des contrats et conventions dont l'établissement est signataire - adopte le budget et le compte administratif de l'établissement - délibère sur l'information et la participation des parents d'élèves à la vie scolaire - adopte le rapport sur le fonctionnement de l'EPEP (résultats des élèves, dispositifs d'accompagnement scolaire) - donne son avis sur la structure pédagogique de l'EPEP.
<u>Directeur</u>	- procède à l'admission des élèves et les répartit dans les classes ; - répartit les moyens d'enseignement ; - fixe le service des enseignants et organise le travail des personnels communaux ; - organise les élections des délégués de parents d'élèves ; - tient à jour les registres, transmet les documents administratifs ; - veille à la diffusion des instructions et programmes officiels ; - organise la continuité entre cycles, anime l'équipe pédagogique, suscite des initiatives ; - organise et préside les conseils des maîtres et d'école ; - représente l'institution auprès des collectivités territoriales.	- est l' organe exécutif de l'EPEP ; - prépare et exécute les délibérations du CA (projet d'établissement, budget...) - ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes - réunit les directeurs et enseignants des écoles pour élaborer et suivre le projet d'établissement - recrute les personnels non-enseignants avec l'accord du CA - conclut les conventions et contrats après accord du CA - transmet les actes de l'établissement aux autorités compétentes - représente l'établissement en justice et dans les actes de la vie civile - présente au CA le rapport sur le fonctionnement de l'établissement.
<u>Conseil des maîtres</u>	<i>Composition</i> - le directeur, président - l'ensemble des maîtres de l'école + remplaçants éventuels - membres du RASED intervenant dans l'école - éventuellement, aide-éducateurs, intervenants. <i>Attributions</i> - élabore, actualise et évalue le projet d'école, sous la coordination du directeur - donne son avis sur l'organisation du service - élabore le règlement intérieur - établit les relations avec les associations complémentaires : OCCE, USEP... - définit la politique d'achats : outils, manuels... - donne son avis sur l'organisation des sorties, les intervenants extérieurs, manifestations, relations avec les familles, aide-éducateurs...	<u>Conseil pédagogique</u> <i>Composition</i> - le directeur de l'EPEP, président - les membres du CA représentants des directeurs et enseignants - les directeurs des écoles de l'établissement Le ou les IEN assistent de droit aux séances du conseil pédagogique. <i>Attributions</i> - coordonne l'action pédagogique des écoles concernées - prépare la partie pédagogique du projet d'établissement

Il était une fois en Guyane ou l'histoire de Pedro et de sa famille

Pour ceux qui n'auraient pas suivi « l'Affaire », voici un résumé des épisodes précédents.

Il était une fois Pedro.

un Brésilien, arrivé en Guyane il y a 12 ans, sa femme et ses quatre enfants venus le rejoindre en 2001 et le petit dernier, né en 2002. Depuis 6 ans, aucun membre de la famille n'avait quitté le département. Tous les enfants fréquentaient assidûment les établissements de Sinnamary et affichaient de bons résultats scolaires. Cette famille habitait au centre du bourg et Pedro travaillait dur. La moitié des habitants l'avaient sans doute engagé un jour ou l'autre. Pedro imaginait bien son avenir en Guyane avec sa famille. Il possédait un titre de concession agricole attribué par la mairie de Sinnamary, des avis d'imposition depuis 2001, des factures d'EDF, de la SGDE. De plus, ses deux parents vivaient à Sinnamary et possédaient un titre de séjour en règle.

Il était une fois, donc, Pedro et sa famille qui existaient officiellement pour la mairie, la Poste, l'EDF, la SGDE, l'Éducation Nationale, le Trésors Public et pour plus de 2000 personnes à Sinnamary.

Pour obtenir sa régularisation.

Pedro devait aller dans la grande ville de Cayenne. Cela lui faisait un peu peur car

c'est là où habitait le seigneur de Guyane, le préfet. Mais, Pedro avait confiance, il avait des arguments et puis il savait que les préfets respectent la loi et que la préfecture représente la République et donc la liberté, l'égalité et la fraternité.

Le premier accueil fut un peu décevant, la dame employée du seigneur lui demanda de revenir avec plus de preuves quelques mois plus tard. Décidément, c'était pas gagné. Pendant ce temps là, loin de Sinnamary et loin de Cayenne, le suzerain du préfet, le seigneur Sarkozy, avait édicté de nouveaux ordres. Désormais, il n'y aurait plus de loi, désormais, chaque préfet déciderait qui pouvait et qui ne pouvait pas être régularisé, comme ça, selon son bon vouloir. C'est vrai, quoi : à quoi ça sert d'être préfet si on ne peut pas faire ce qu'on veut ?

Pedro revint avec ses preuves sous le bras comme on lui avait dit. Mais ce n'était pas la même dame. Elle lui dit qu'elle ne prendrait pas son dossier, et toc, elle remplit une fiche à moitié, lui fit signer et lui dit qu'elle le rappellerait et hop, au suivant, non mais alors...

Pedro retourna à Sinnamary, pas très sûr de la valeur des mots égalité et fraternité. Il attendit plusieurs mois. Peut être que la dame avait perdu son numéro de téléphone. Heureusement, elle n'avait pas perdu son adresse et il reçut une Invitation à Quitter le Territoire, puis un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière. En clair, les gendarmes allaient venir le chercher pour le renvoyer au Brésil, loin de sa famille et de ses cinq enfants.

Cette histoire n'est malheureusement pas un fabliau médiéval. C'est ce qui se passe aujourd'hui en Guyane. Pedro est donc venu au collège de Sinnamary en novembre dernier, ne sachant pas trop quoi faire. Avec son accord et celui de sa famille, nous avons décidé de médiatiser l'affaire. Soutenus par le réseau Éducation Sans Frontière, nous avons rédigé une pétition qui a tourné dans les établissements scolaires, sur Internet et sur les marchés de Saint Laurent, Cayenne et évidemment Sinnamary où la quasi totalité des personnes présentes ont accepté de signer. La presse a bien relayé l'histoire et la préfecture a fini par accepter de nous recevoir le 8 février dernier.

Là, nous nous sommes aperçus que de nombreux documents manquaient au dossier de régularisation et que la dame n'avait pas seulement expédié Pedro, elle avait continué à remplir sa fiche après son départ en faisant une toute petite erreur : au lieu d'indiquer que ses deux parents sont régularisés et vivent à Sinnamary, elle avait marqué que le père était décédé et que la mère vivait au Brésil. Mais, l'erreur est humaine.....

Confrontés à un dossier incomplet.

comprenant de plus un faux document, il nous a été facile de démontrer la présence continue de Pedro et de sa famille, des attaches fortes sur le territoire et des preuves tangibles de sa bonne intégration dans le bourg. Il nous a donc été promis que le dossier complété serait réexaminé par le Préfet. Or, nous sommes dans la troisième semaine de mars, et, nous n'avons toujours pas de réponse. Peut être la proximité des élections et le départ prochain du Secrétaire Général de la Préfecture laissent-ils penser à nos éminents représentants qu'il est urgent de ne rien faire. En attendant, à Sinnamary, cinq enfants entre 5 et 14 ans s'endorment chaque nuit en attendant de savoir si les gendarmes vont venir demain. Nous, nous ne les oublions pas.



Halte aux politiques xénophobes.

Ils vont les chercher dans les écoles. Ils vont les chercher à la soupe populaire des restos du coeur. Maintenant ils les prennent dans les ambulances pour les expulser !

Le Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) de Guyane s'indigne des conditions dans lesquelles un père d'élève a été arrêté mercredi 7 février 2007 dans l'ambulance qui le conduisait à l'hôpital pour consultation. Ce papa d'un enfant scolarisé en maternelle a été expulsé dès le lendemain vers Haïti. Il laisse à Saint Laurent du Maroni un enfant de trois ans et demi et sa maman. Comment expliquer à nos élèves que de telles pratiques sont légales et qu'on peut même venir arrêter au bloc opératoire ? Il ne manque plus que les rafles pour que nous puissions mieux leur faire comprendre les cours d'histoire !

Nous demandons l'arrêt immédiat des expulsions de parents d'enfants scolarisés qui brisent des liens familiaux et laissent des enfants et des jeunes désemparés et sans aucun soutien.

RESF Guyane
resf.guyane@yahoo.fr



Une petite piqûre de rappel pour ne pas oublier ce qui se trame dans les coulisses du monde sans jamais être relayé par les médias.

En 1994 les pays membres de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ont signé l'A.G.C.S (Accord Général sur le Commerce des Services). La France a signé via le représentant de l'Europe à l'OMC : Pascal Lami délégué socialiste jamais élu ni mandaté par la population pour faire ce travail.

Cet accord prévoyait la libéralisation de tous les services des pays signataires à partir de 2005. Tous les services : y compris les services publics bien entendu... Nous sommes en 2007 et la machine est en route.

Pour arriver à leurs fins et faire engager au privé les bénéficiaires juteux du système public les décideurs de l'OMC ont inventé une loi perverse : à l'avenir l'Etat devra financer toute entreprise privée à hauteur de ce qu'il donne au public. Par exemple : toutes les écoles privées vont bientôt pouvoir demander à l'Etat le même budget que celui de l'Education Nationale. Autant dire que l'Etat se trouvera alors inca-

pable d'assumer une telle charge. Dès lors, le but premier de l'Etat est donc de se débarrasser au plus vite des services publics.

On commence par écarter tout ce qui est périphérique : la blanchisserie dans les hôpitaux est confiée à des filières privées, de même que la maintenance de France Télécom et l'entretien des lignes d'EDF, l'entretien des voitures des facteurs à la Poste. Dans l'Education Nationale on fait passer les TOS aux régions et aux départements qui

on décentralise les infirmières, les co-psy etc. Cette année, avec la modification du décret de 1950 relatif au temps de service des personnels on cherche à faire travailler les collègues plus d'heures afin de récupérer un maximum de postes et ainsi embaucher moins de professeurs. Au final, les professeurs seront aussi transférés aux régions matière par matière, à commencer par les profs de sport dont on a fermé le recrutement par concours pour l'année prochaine. Petit à petit c'est ainsi que tous les services publics sont lentement démantelés à notre insu.

Lorsque nous aurons été décentralisés les régions et les départements ne pourront assumer financièrement la charge de l'éducation car, elles aussi, devront financer le privé à hauteur du public. Dès lors les entrepreneurs privés se tailleront la part du lion dans un marché



auront tout le loisir de confier leurs tâches au privé par la suite. Plus tard

lucratif sur lequel ils lorgnent depuis longtemps.

Syndicalisme

Représentativité et ostracisme : l'unité reste un combat...

Le Conseil d'Etat a annulé le 21 décembre dernier le décret portant nomination au Conseil Supérieur de la Fonction publique d'Etat. Le Conseil d'Etat a ainsi donné raison à l'Union syndicale SOLIDAIRES qui avait produit un recours contre ce décret.

Malgré des scores de près de 130 000 voix (9,24%) dans les différentes élections fonctions publiques, le ministre et l'administration refusait un siège à SOLIDAIRES alors que celui-ci était accordé à la CGC et à la CFTC qui totalisent à elles deux 75 000 voix. SOLIDAIRES sera désormais représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, c'est une première victoire dans le combat pour le respect de la liberté des salariés de choisir leur organisation syndicale.

Dans la foulée SOLIDAIRES a été invité pour la première fois aux réunions nationales unitaires des fédérations de

fonctionnaires qui ont débouché sur l'appel à la grève le jeudi 8 février.

Espérons que cela donnera des idées aux directions nationales de la FSU et de l'UNSA-Education qui tiennent tou-

jours la fédération Sud éducation à l'écart des intersyndicales nationales du secteur « éducation nationale », comme c'est encore le cas pour la grève du 8 février.

Pourtant au moment du retrait du CPE, toutes les organisations syndicales rivalisaient de déclarations sur le fait que l'unité de tous avait permis de faire reculer le gouvernement... et nous avons pris notre part de la bagarre...

L'Union syndicale Solidaires c'est actuellement 41 syndicats du secteur privé et du secteur public. C'est près de 100 000 adhérents. Sud éducation avec tous les autres syndicats Sud fait partie de cette union syndicale. En Guyane l'Union syndicale Solidaires c'est : Sud Ptt, Sud Énergie, Sud Lycée, Sud Santé/Sociaux, Snj (journalistes), Snui (Impôts), Sud Trésor, Sud Anpe, SNUP-FEN (ONF), SPASMET (Météo France), Sud Éducation...



Voilà maintenant plus de neuf mois que, dans une indifférence quasi générale des médias français, le peuple d'Oaxaca, ville et état du sud du Mexique, mène une lutte sans répit pour faire valoir ses droits et se trouve confronté à une répression gouvernementale incessante.

Une grève qui se durcit.

Dans cet état pauvre à majorité indienne, tout a commencé le 22 mai 2006 quand environ 70000 instituteurs de l'état d'Oaxaca entreprennent une grève afin de réclamer une augmentation salariale et occupent la place centrale de la capitale du même nom. Loin d'entamer des négociations, le gouvernement de l'état d'Oaxaca répond par une vague de répression sauvage, encerclant les manifestants par plus de 3000 policiers et recourant au jet de gaz lacrymogène. Après des

la rue et une trentaine de mairies. En juin, plus de 380 organisations (communautés indigènes, syndicats et associations civiles), forment l'Assemblée Populaire du Peuple d'Oaxaca (APPO), forum permanent et organe de décision du mouvement. A ce stade, le mouvement populaire a pris une ampleur beaucoup plus vaste. Ainsi, en plus de centaines de professeurs, il compte de nombreux travailleurs de la ville et de la campagne, notamment des milliers d'indigènes. La population est informée, organisée et politisée. S'inspirant de la vie communautaire

clamant seul gouvernement légitime d'Oaxaca. Le 1er août, face à la manipulation persistante de l'information, 2 000 femmes environ, en majorité des ménagères, des enseignantes et des étudiantes, prennent possession de la radio et de la télévision gouvernementales, en les transformant en outils de communication alternative ouverts à tous les secteurs sociaux.

Jusqu'à la fin de l'année 2006, la liste des morts et disparus augmente. Pourtant, au lieu de reculer, le mouvement s'approprie des espaces stratégiques, devenant une menace non seulement locale mais aussi nationale. On commence alors à parler de la "commune d'Oaxaca" (au sens d'organisation politique indépendante, collective et égalitaire).



heures de lutte se soldant par plusieurs blessés du côté des manifestants, ceux-ci parviennent à reprendre le contrôle du centre-ville et dès lors le mouvement se radicalise. Les enseignants réclament la démission du gouverneur, le sénateur Ulises Ruiz Ortiz, membre du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), le parti qui était alors au pouvoir depuis 71 ans au Mexique et particulièrement implanté dans les États du sud. Mais surtout, le mouvement s'élargit : une grande partie de la société se joint à la lutte des enseignants. Révoltés, tant par la fraude électorale par laquelle Ruiz était devenu gouverneur, que par la violence gouvernementale contre une multitude d'organisations communautaires et régionales, des centaines de milliers d'habitants de l'État d'Oaxaca occupent

des villages et de la démocratie parallèle issue de la résistance indigène, elle mène une action de désobéissance civile pacifique, assumant le contrôle politique de la ville.

Un pouvoir assassin.

Mais à mesure que le temps passe, le conflit se durcit et la répression se poursuit. Les élections du 2 juillet et l'agitation qui s'ensuit font passer au second plan ce qui se passe à Oaxaca. Ruiz en profite alors pour organiser les terribles "caravanes de la mort", c'est-à-dire des groupes de tueurs qui, à bord de fourgons et motos sans immatriculation, commettent des crimes effroyables dans la plus totale impunité. En réaction, l'APPO élève des centaines de barricades dans le centre-ville et dans les banlieues, en se pro-

Une résistance pacifique.

Aujourd'hui, Oaxaca vit dans un état de siège camouflé, mais la résistance continue. Les prisons clandestines, l'impunité, la terreur et les enlèvements rappellent les années sombres des dictatures militaires d'Amérique du Sud. Avec une nouveauté inquiétante : à la différence des groupes armés du passé, l'APPO est un mouvement essentiellement pacifique. Les 23 personnes assassinées (plus une centaine de disparus) sont d'un seul côté : celui du mouvement. Et les autorités se gardent bien d'arrêter les coupables.

Refusant toute structure hiérarchique, l'APPO incarne la lutte du peuple contre les dictatures néo-libérales et pour les droits fondamentaux des peuples indigènes. Dans un pays comme le Mexique où les gouvernements n'ont pas trop de scrupules sur les méthodes qu'ils emploient pour réprimer les mouvements sociaux, une telle résistance et une telle capacité d'organisation forcent le respect.

Plus d'infos ici :

<http://www.mexico.indymedia.org/oaxaca>
<http://risal.collectifs.net/>
www.la-bas.org/article.php3?id_article=1049

Une vidéo en français :
www.dailymotion.com/group/2745/video/xmoe2_oaxaca-histoire-dune-insurrection